

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président, concernant
**Le non-respect des droits fondamentaux
de l'Union Européenne par la Pologne**

Monsieur le Ministre-Président,

En 2016, notre Parlement a adopté à l'unanimité une proposition de résolution relative à la violation des droits fondamentaux de l'Union européenne par la Pologne dont vous étiez, à l'époque, cosignataire.

Pour rappel, la Pologne s'est engagée sur le chemin de la transgression des valeurs européennes en promulguant deux lois. La première visant à réformer le Tribunal constitutionnel, la seconde concernant les médias et visant à rendre le Ministre du Trésor compétent pour la nomination et la révocation des responsables des médias publics. L'Union européenne est fondée sur des valeurs et ces décisions portent directement atteinte aux valeurs démocratiques de liberté et de séparation des pouvoirs, comme l'a si bien rappelé le nouveau commissaire européen à la Justice.

Se profilant comme un Etat membre prééminent de l'Union européenne, avec une influence prépondérante sur les pays de l'Est de l'Europe, la Pologne joue également un rôle capital dans le climat géopolitique actuellement tendu, notamment en pays frontalier du conflit russo-ukrainien. C'est pourquoi, il me semble essentiel de maintenir le dialogue et la coopération.

A cet égard, suite à la résolution adoptée par notre Parlement en 2016 et à l'aube de cette nouvelle législature, pouvez-vous me dresser l'état des lieux de la situation? Une concertation intra-belge visant à assurer une politique diplomatique cohérente a-t-elle eu lieu? Le partenariat de coopération avec la République de Pologne afin de mettre sur pied des projets favorisant le pluralisme des médias, la liberté de la presse et la diffusion de la démocratie est-il toujours d'actualité? Enfin, une médiation entre la diplomatie de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la diplomatie polonaise a-t-elle eu lieu? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre-Président

Depuis 2016, l'Europe suit en permanence l'évolution de l'état de droit en Pologne: plusieurs recommandations ont été adoptées et le Conseil des affaires générales de l'Union européenne ins- crit systématiquement cette question à son ordre du jour. En avril 2019, une série d'États membres, dont la Belgique, ont de nouveau exprimé, devant le Conseil des affaires générales, leur inquiétude quant à l'indépendance du pouvoir judiciaire en Pologne.

Au niveau politique, les élections législatives polonaises d'octobre 2019 ont vu l'arrivée au pouvoir d'un parti nationaliste et conservateur qui, malgré des initiatives en faveur de la croissance économique et sociale, poursuit un programme de réformes visant l'état de droit. Une série de mesures ont pour effet de mettre le pouvoir exécutif dans une position lui permettant d'influencer fortement les autorités judiciaires. La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a condamné la Pologne pour ces réformes. Le 4 février 2020, le président polonais Andrzej Duda a signé un projet de loi portant des modifications à la loi d'organisation du pouvoir judiciaire. Cette nouvelle loi risque de porter atteinte à l'indépendance de la justice et, dès lors, de susciter d'autres recours de la Commission européenne devant la CJUE.

Dans le cadre de la coopération avec la République de Pologne, la délégation générale Wallonie-Bruxelles entretient des contacts réguliers avec les autorités polonaises, grâce à la tenue d'une commission mixte permanente. Les différents projets de cette commission mixte portent sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme l'éducation et la culture, et suivent des axes transversaux tels que la diffusion des valeurs européennes et le respect de la diversité et du multiculturalisme. En outre, en dehors de ce cadre officiel, la délégation générale Wallonie-Bruxelles présente en Pologne soutient une série d'initiatives en rapport avec les droits de l'homme. Elle maintient également des contacts privilégiés avec des organisations reconnues telles que la *Helsinki Foundation for Human Rights*, qui étudie la situation de l'état de droit et de la liberté de la presse dans le pays.

La rupture du dialogue n'étant en aucun cas une solution, je veillerai à ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles poursuive ses échanges permanents avec la Pologne.